



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/45/90 ✓

S/21098

22 janvier 1990

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-cinquième session

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

QUESTION DE PALESTINE

ETUDE D'ENSEMBLE DE TOUTE LA QUESTION

DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA

PAIX SOUS TOUS LEURS ASPECTS

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-cinquième année

Lettre datée du 19 janvier 1990, adressée au Secrétaire général par
l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des
Nations Unies

D'ordre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine qui assume les pouvoirs et responsabilités de gouvernement provisoire de la Palestine, j'ai l'honneur d'appeler d'urgence votre attention sur ce qui suit :

Aujourd'hui, 19 janvier 1990, M. Faisal Hussein, militant pacifiste palestinien bien connu et Président de la Société des études arabes, a été arrêté par l'occupant militaire israélien. M. Hussein a été agressé par un colon israélien, Noam Federman, au moment où la police l'emmenait au tribunal vendredi matin.

Il est important de mentionner qu'Israël, puissance occupante, a, pendant de nombreuses années, fait obstacle à la liberté de mouvement de M. Hussein; ce dernier a notamment fait l'objet d'une assignation à résidence renouvelée neuf fois de suite, de février 1982 à février 1987. Il a également été placé quatre fois en détention administrative entre avril 1987 et janvier 1989. Il lui a en outre été notifié au début de janvier 1990 qu'il n'aurait pas le droit de voyager pendant trois mois, et il a finalement été arrêté le 19 janvier 1990.

M. Hussein est très connu pour son attachement à un règlement pacifique et négocié de la question palestino-israélienne, fondé sur la création d'un Etat palestinien. Son arrestation montre clairement qu'Israël ne souhaite pas parvenir à une solution pacifique du conflit et est considérée par beaucoup comme portant un coup aux efforts de paix. Le recours à une action violente et extrémiste pour résoudre les problèmes plutôt que la recherche pacifique d'une solution au conflit est une attitude typiquement israélienne.

A/45/90
S/21098
Français
Page 2

Nous demandons instamment à la communauté internationale de prendre des mesures immédiates pour empêcher qu'Israël, puissance occupante, ne continue sur cette voie dangereuse, et d'exiger que M. Husseini soit remis en liberté sur-le-champ et qu'il soit mis un terme aux tracasseries dont il ne cesse de faire l'objet.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points intitulés "La situation au Moyen-Orient", "Question de Palestine" et "Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects", et du Conseil de sécurité.

L'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Zuhdi Labib TERZI
